



CONCOURS PHOTO – REGLEMENT

1. Conditions de participation

Le concours est ouvert à **tous les habitants de Cabanac-et-Villagrains**, sans limite d'âge. Les participants mineurs doivent obligatoirement être autorisés par leurs représentants légaux (autorisation parentale à fournir).

2. Durée du concours

Le concours se déroule **du 5 mai au 13 juin 2025 inclus**. Le nom du ou de la lauréat(e) sera communiqué directement à la personne concernée, et annoncé officiellement dans le **magazine municipal du mois de juillet 2025**.

3. Modalités de participation

Chaque participant peut proposer **une seule photographie** au format **portrait** (vertical), mettant en valeur **la commune de Cabanac-et-Villagrains**, à travers l'un ou plusieurs des thèmes suivants :

- **Nature** : paysages, flore, arbres, etc.
- **Patrimoine** : architecture, monuments, rues, lieux emblématiques...
- **Vie locale** : événements culturels, sportifs, associatifs...
- **Faune locale**

La photographie doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : mairie@cabanac-villagrains.fr

L'envoi devra inclure obligatoirement :

- La **photo en haute résolution**,
- L'**autorisation de droit d'auteur signée** (modèle disponible en annexe)

4. Droit à l'image

Si des personnes identifiables figurent sur la photo, le participant doit impérativement fournir une **autorisation écrite de diffusion d'image** signée par les personnes concernées (ou leurs représentants légaux pour les mineurs). Sans ce document, la photo ne pourra pas être retenue.

5. Désignation du ou de la gagnant(e)

L'équipe de rédaction du **magazine municipal** se réunira à l'issue du concours pour désigner **la photographie gagnante**. Le ou la lauréat(e) sera informé(e) personnellement, et sa photo sera publiée en **page de couverture du magazine municipal de juillet 2025**.